

NOTE D'INFORMATION

FCP ATLAS PERENNITE

Nature juridique
FCP

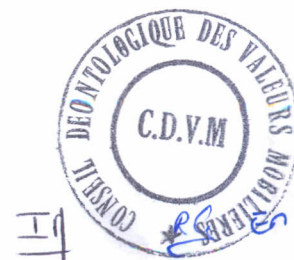
Société de gestion
ATLAS CAPITAL MANAGEMENT

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) qui l'a visé sous la référence VP15088 en date du 23/12/2015.

Directeur Général Adjoint

Hicham ELALAMY



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **ATLAS CAPITAL MANAGEMENT** sise à **88, Rue El Marrakchi – Quartier Hippodrome 20100** représentée par **ALAOUI MHAMDI Errachid** en sa qualité de **Président Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature


**ATLAS-CAPITAL
MANAGEMENT**
88, Rue El Marrakchi Q. Hippodrome
20100 Casablanca
Tél.. 05 22 23 76 02-Fax: 05 22 94 03 1

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **FCP ATLAS PERENNITE**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000037897**
- Date et référence de l'agrément : **24/08/2015, GP15039**
- Date de création : **13/10/2015**
- Siège social : **88, Rue El Marrakchi – Quartier Hippodrome 20100**
- Durée de vie : **99 ans**
- Exercice social : **01/01 au 31/12**
- Apport initial : **1,000,000 de Dirhams**
- Valeur liquidative d'origine : **100 Dirhams**
- Etablissement de gestion : **ATLAS CAPITAL MANAGEMENT** représentée par **ALAOUI MHAMDI Errachid**
- Etablissement dépositaire : **CIH représenté par Mr Lotfi SEKKAT**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
CIH BANK	Monsieur Mustapha CHERFOUF	0522 479 000
ATLAS CAPITAL MANAGEMENT	Monsieur Errachid ALAOUI MHAMDI	0522 23 76 02
ATLAS CAPITAL BOURSE	Monsieur Amine EL JIRARI	0522 23 76 02
ATLAS PORTFOLIO MANAGEMENT	Monsieur Marc KREIKER	0522 23 76 02

- Commissaire aux comptes : **A. SAAIDI ET ASSOCIES** représentée par **Monsieur Nawfal AMAR**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations.OMLT**
- Sensibilité min : **3.5 (inclus)**
- Sensibilité min : **7.5 (exclus)**
- Indice de référence : **L'indice de référence est composé à hauteur de 50% du Moroccan Bonds Index Moyen Terme et 50 % Moroccan Bonds Index Moyen et Long Terme tel que affichés par BMCE CAPITAL MARKET.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de ce FCP est d'offrir à ses souscripteurs un véhicule d'investissement destiné à fructifier leur épargne sur un horizon de placement excédant 4 années.**
- Stratégie d'investissement :



Le fonds investira au moins 90% de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances. Dans le cadre de sa politique d'investissement, au moins 90% du total actif du FCP sera investi en titres émis ou garantis par l'Etat. Par ailleurs, le fonds aura la latitude de consacrer un maximum de 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger et ce dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur, et/ou en placement en OPCVM.

- Durée de placement recommandée : 4 ans
- Souscripteurs concernés : Personnes physiques et morales, résidentes ou non résidentes et notamment les organismes de prévoyance et les caisses de retraites.

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : Dès publication de la note d'information.
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage dans les locaux des membres du réseau de commercialisation et Publication dans la presse économique hebdomadairement
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire du CDVM.
- Modalités de souscription et de rachat :
- Date et lieu de réception des souscriptions : Les demandes de souscription sont reçues auprès des membres du réseau de commercialisation, au plus tard le vendredi avant 10h 15 mn, pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative du vendredi suivant.
- Méthode de calcul du prix de souscription: Prochaine Valeur Liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation), majorée de la commission de souscription
- Date et lieu de réception des rachats : Les demandes de rachats sont reçues auprès des membres du réseau de commercialisation, au plus tard le vendredi avant 10h 15 mn, pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative du vendredi suivant.
- Méthode de calcul du prix de rachat : Prochaine Valeur Liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation), minorée de la commission de rachat.
- Affectation des résultats : Capitalisation intégrale des résultats. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des « coupons courus »
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
- Commission de souscription maximale :



- Commission de rachat maximale :
 - **3% HT de la valeur liquidative**

- Cas d'exonération :
 - Pour les souscriptions effectuées par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de rachat portant sur la même quantité et enregistrée sur la même valeur liquidative, le prix de souscription est égal à la valeur liquidative. Les autres cas d'exonération restent à la discrétion du membre du réseau de commercialisation. Pour les rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de souscription portant sur la même quantité et enregistrée sur la même valeur liquidative, le prix de rachat est égal à la valeur liquidative. Les autres cas d'exonération restent à la discrétion du membre du réseau de commercialisation.

- Frais de gestion :
 - **2% HT au maximum, de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'OPCVM gérés par Atlas Capital Management et détenus en portefeuille. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés une fois par mois.**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais de publication	10.000DH
(2) Commissaire aux comptes	20 000DH HT
(3) Commission CDVM	0,025% HT
(4) Dépositaire	0,04% HT
(5) Maroclear (Annuel)	4 000 DH HT
(6) Maroclear (Trimestriel)	Selon les conditions en vigueur
Prestation d'Atlas Capital Management	Frais de gestion-(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)

